

Code de Conduite ASSA ABLOY Version abrégée

ASSA ABLOY

Le leader mondial
des solutions d'ouverture
de portes



Version abrégée du Code de Conduite

CETTE VERSION DE NOTRE CODE DE CONDUITE contient un résumé du Code. Elle est distribuée à l'ensemble des employés. Le document complet, qui a été remis à tous les managers et représentants syndicaux, est également à la disposition de tous les employés et peut être consulté en cas de besoin de clarification. Les deux versions sont disponibles sur l'intranet d'ASSA ABLOY, keyPoint, et le site web externe, www.assaabloy.com

Objectif du Code de Conduite

ASSA ABLOY croit en un comportement social et éthique responsable et a une responsabilité envers les personnes qui sont au service de la société à l'échelle mondiale. Les personnes qui contribuent par leur travail au succès de la société ne doivent pas être privées de leurs droits de l'homme fondamentaux ni être forcées à souffrir physiquement ou mentalement de leur travail. En outre, ASSA ABLOY et ses employés ont une obligation envers l'ensemble des parties prenantes* d'observer des standards élevés d'intégrité et d'équité. Des pratiques commerciales illicites et non éthiques ébranlent la confiance des employés et des clients. C'est la raison et le fondement pour lesquels ASSA ABLOY a créé « Notre Code de Conduite ».

À qui s'applique le Code de Conduite ?

Notre Code de Conduite s'applique à tous nos employés et tous nos partenaires commerciaux. Les fournisseurs seront inclus par l'intermédiaire de clauses contractuelles.

Conformité juridique

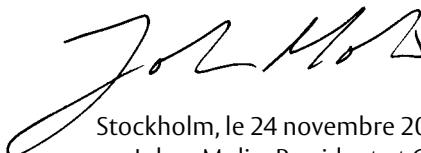
Le Code de Conduite ne remplace pas la législation en vigueur et si une quelconque partie de celui-ci est en conflit, alors la législation prévaut. Des situations peuvent survenir pour lesquelles aucune ligne de conduite spécifique n'est donnée. Dans de tels cas, il convient d'agir dans l'esprit du Code.

Demande de conseil et dénonciation

Quand une personne est inquiète de quelque chose, qu'elle souhaite déposer une plainte ou signaler une violation ; elle doit en informer le responsable hiérarchique direct, un membre de la direction locale ou la personne locale responsable de la soumission des problèmes de Code de Conduite. Si un employé trouve difficile de faire remonter un problème localement, la personne responsable du Code de Conduite au siège social d'ASSA ABLOY doit être contactée. Dans la mesure du possible, les informations concernant un employé seront traitées de manière confidentielle et aucun employé ne subira de discrimination pour avoir signalé, en toute bonne foi, une violation du Code.

Application et surveillance

ASSA ABLOY surveille l'application du Code de Conduite. Tout non-respect ou non-conformité sera traité immédiatement.



Stockholm, le 24 novembre 2008
Johan Molin, Président et CEO

Contact au siège social
du Groupe
code@assaabloy.com

Ou
Code of Conduct function
ASSA ABLOY AB
Box 70340
SE-107 23 Stockholm
Suède

* Ceux-ci incluent les clients et utilisateurs finaux, propriétaires et investisseurs, employés, partenaires et fournisseurs, gouvernements et autorités, voisins et communautés locales, groupes d'intérêts et la presse.

Droits des travailleurs, Droits de l'Homme, intérêts du consommateur et activités communautaires

Travail des enfants

ASSA ABLOY reconnaît les droits de chaque enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et l'exécution d'un travail qui est susceptible d'être dangereux pour la santé physique, mentale ou spirituelle, nocif au développement moral ou social, ou d'interférer avec l'éducation de l'enfant.

Dans ce contexte, un enfant est une personne d'un âge inférieur à 15 ans. Certains pays appliquent la définition de « jeunes travailleurs » à des personnes au-dessus de l'âge minimum, ce qui signifie qu'il peut exister des restrictions légales concernant le type de travail qu'elles sont autorisées à exécuter.

Travail forcé ou non rémunéré

ASSA ABLOY n'a pas recours à et n'accepte pas le travail forcé ou non rémunéré, sous quelque forme que ce soit, ni le travail de prisonniers ou travailleurs illégaux.

Liberté associative et négociation collective

Les employés d'ASSA ABLOY ont la liberté de se rassembler ou de fonder une association de leur choix, de s'organiser et de négocier collectivement et individuellement. Aucun employé ne doit risquer de subir un harcèlement ou des représailles pour avoir exercé ces droits.

Contrats de travail, heures de travail et compensation

ASSA ABLOY respecte les lois et réglementations locales en matière de contrats de travail, d'heures de travail, y compris les heures supplémentaires et de compensation d'heures supplémentaires. Les salaires doivent être payés régulièrement et respecter la législation locale applicable et la situation locale du marché. Les employés ont droit à un minimum de un jour de repos par semaine et de prendre les congés nationaux et locaux. Les employés doivent se voir accorder les congés annuels stipulés, congés maladie et congés maternité/paternité sans répercussion négative.

Diversité et équilibre entre les sexes

ASSA ABLOY tient à et encourage la diversité. Ceci comprend l'équilibre entre les sexes aux postes de cadres. ASSA ABLOY donne la priorité au sexe sous-représenté à qualification égale et encourage la diversité dans le processus de recrutement.

Discrimination, harcèlement et égalité des chances

ASSA ABLOY procure un environnement de travail dans lequel chacun doit être traité avec respect et dignité, et se voir proposer des opportunités d'évolution égales et équitables. En conséquence, ASSA ABLOY ne tolère aucune forme de discrimination ou harcèlement sur le lieu de travail, sur la base de la race, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, le sexe, la religion, l'âge, le handicap, l'opinion politique, la nationalité ou tout autre critère potentiellement discriminatoire.

Vie privée des employés

Messageries électroniques : les fonctions de messagerie électronique et l'Internet de la société doivent uniquement être utilisées à des fins professionnelles et donc toutes les communications sont la propriété de la société. Dans de nombreux pays, ASSA ABLOY est légalement responsable de sa propre protection et celle des employés contre l'utilisation inappropriée de ces outils. En conséquence, ASSA ABLOY se réserve le droit de contrôler l'utilisation des messageries électroniques et de l'Internet.

Conversations téléphoniques : ASSA ABLOY ne surveille pas les appels téléphoniques, sauf pour des raisons spéciales comme la formation. Tout cas de surveillance doit faire l'objet d'un accord préalable entre l'employé et la société. Tout tiers sera également informé au préalable de la surveillance.

Les dossiers d'emploi sont gardés confidentiels et sont uniquement divulgués pour des raisons légitimes. Les dossiers médicaux des employés sont confidentiels et privés, conservés séparément de tous les autres dossiers d'employés, dans des armoires fermées à clé ou équivalent. Ces dossiers ne seront dévoilés à personne, sauf obligation légale ou avec le consentement écrit de l'employé concerné.

Alcoolémie et/ou toxicomanie

ASSA ABLOY attend de l'ensemble des employés qu'ils soient présents au travail avec leur pleine capacité de jugement et donc qu'ils s'abstiennent de toute consommation d'alcool et/ou autre drogue susceptible d'affecter leur travail.

Activités communautaires

ASSA ABLOY agit en bonne entreprise citoyenne partout où elle est présente et soutient les communautés locales, régionales et mondiales de manière appropriée.

Droits des travailleurs, Droits de l'Homme, intérêts du consommateur et activités communautaires

- ASSA ABLOY respectera toujours les exigences légales.
- ASSA ABLOY cherche en continu des moyens de réduire la consommation de ressources, d'empêcher la pollution et d'améliorer l'impact environnemental global de ses activités et produits tout au long de la chaîne de valeur.
- ASSA ABLOY encourage le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- ASSA ABLOY impose à toutes les unités de production ASSA ABLOY qui ont un impact environnemental important, de mettre en place des systèmes de gestion environnementale certifiables.

Tous les employés sont tenus de soutenir et d'assumer la responsabilité de la performance environnementale d'ASSA ABLOY.

Santé & Sécurité

Environnement de travail

ASSA ABLOY s'est engagé à fournir un environnement de travail sûr et à réduire les risques susceptibles de causer des accidents ou de porter atteinte à la santé et au bien-être de ses employés. Cet engagement inclut l'obligation d'identifier et de manipuler les produits chimiques de manière sûre, de garder les espaces de travail propres et exempts de pollution et de se conformer aux instructions concernant l'utilisation de protections individuelles et des équipements de travail.

Les unités de fabrication doivent disposer de vestiaires, sanitaires et toilettes propres et appropriés, séparés pour les hommes et les femmes.

Sécurité des bâtiments et incendie

Les matériaux et équipements dangereux doivent être stockés conformément aux règles et procédures applicables. Des issues de secours clairement identifiées doivent exister. Les issues ne doivent pas être obstruées et doivent être bien éclairées. Tous les employés doivent recevoir des informations relatives aux dispositions de sécurité telles que les issues de secours, extincteurs, matériel de premiers secours, etc. Un plan d'évacuation doit être affiché à chaque étage des bâtiments. L'alarme incendie doit être testée et des exercices d'évacuation réalisés régulièrement.

Premier secours et soins médicaux

Du matériel de premiers secours doit être disponible à des emplacements appropriés, et au moins une personne dans chaque site doit avoir suivi une formation de base aux premiers secours. Un docteur ou une infirmière doit être contacté si nécessaire en cas d'accident sur le lieu de travail. La société doit couvrir les coûts des soins médicaux pour des blessures survenues dans ses locaux si ceux-ci ne sont pas couverts par la sécurité sociale ou une assurance, sous réserve de non violation des règles de sécurité.

Éthique commerciale

ASSA ABLOY respecte les lois et réglementations relatives à l'éthique commerciale des pays dans lesquels la société est présente et impose la même chose à ses fournisseurs et partenaires.

Concurrence loyale et législation antitrust

ASSA ABLOY s'engage pour une concurrence basée sur la valeur ajoutée des produits et services. ASSA ABLOY ne s'implique pas dans des comparaisons injustes, trompeuses ou imprécises, des accords ou dispositions anticoncurrentiels.

Pots-de-vin

ASSA ABLOY n'accepte pas les pots-de-vin, dessous-de-table ou extorsion sous quelque forme que ce soit, que la société en soit le donneur/ initiateur ou le receveur.

Fraude

ASSA ABLOY n'accepte pas la fraude sous quelque forme que ce soit.

Loisir, cadeaux, gratuités et dons

Les activités d'achat et de vente doivent être traitées avec la plus grande intégrité. En conséquence, ni ASSA ABLOY ni ses employés ne doivent donner ni accepter de cadeaux, gratuités ou offres de loisir qui pourraient influencer la prise de décision de l'employé ou du client. Néanmoins, des cadeaux de petite valeur s'inscrivent parfois dans la culture d'entreprise et peuvent alors être acceptés.

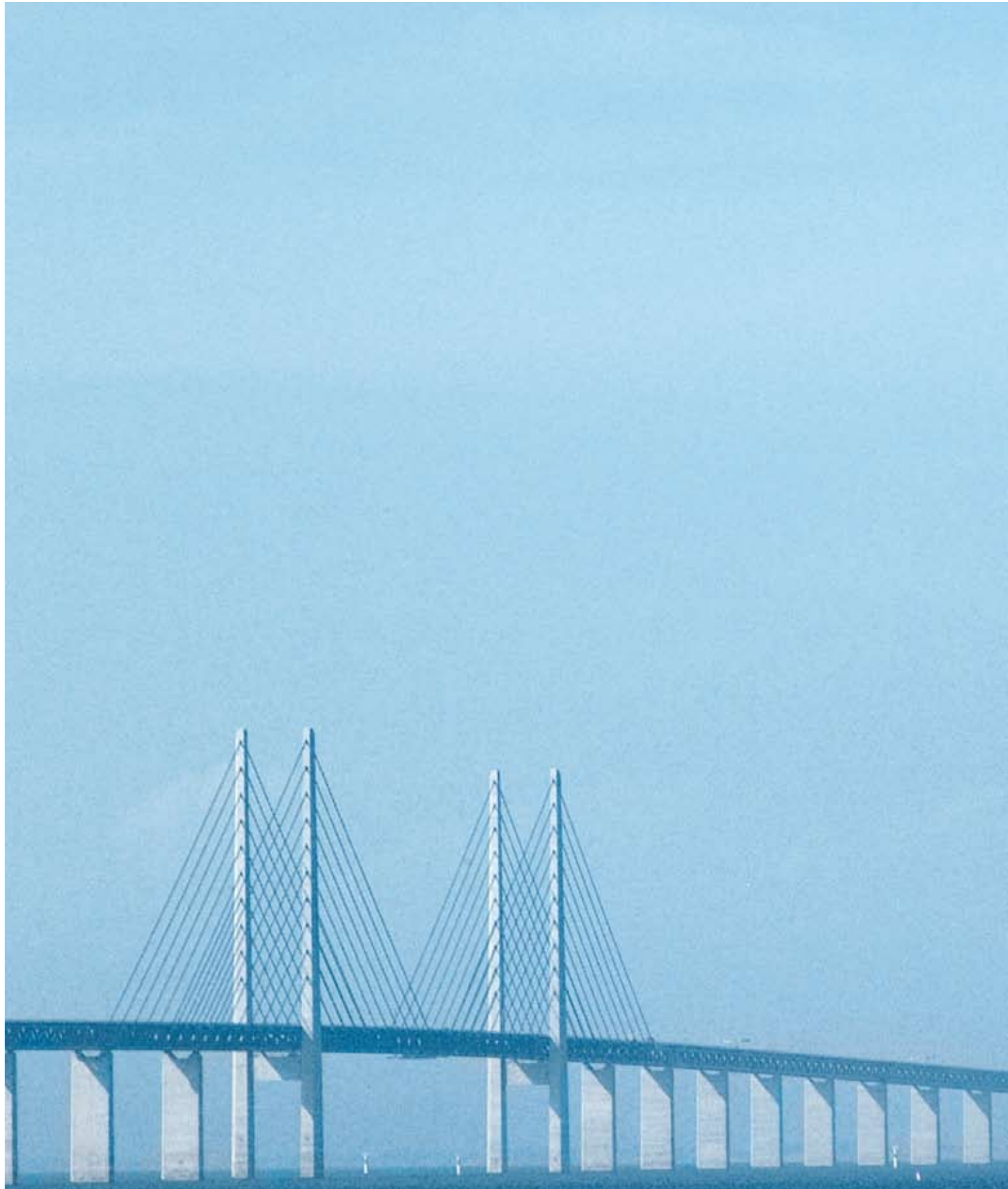
Comptes et rapports

L'intégrité des systèmes de tenue des comptes et de reporting d'ASSA ABLOY, y compris les rapports et systèmes électroniques, est de la plus haute importance. Les employés doivent appliquer un soin particulier pour s'assurer que les comptes sont préparés et révisés de manière exhaustive et précise, qu'ils soient destinés à une utilisation interne ou externe.

Conflit d'intérêt

Le conflit d'intérêt entre l'employé et la société doit être évité. Si un tel conflit survenait, l'employé devrait en informer son responsable hiérarchique direct. De telles situations de conflit comprennent :

- Activités commerciales extérieures.
- Intérêt financier personnel.
- Utilisation d'informations privilégiées ou d'autres informations confidentielles à des fins de gain personnel.
- Emploi de parents proches.
- Achat auprès de ou vente à des parents proches.



ASSA ABLOY est le leader mondial des solutions d'ouverture de portes, destinées à répondre aux besoins de sécurité, protection et confort de l'utilisateur final.

www.assaabloy.com

ASSA ABLOY

ASSA ABLOY AB (Publ.)
Adresse postale : Box 70340,
SE-107 23 Stockholm
Adresse visiteurs :
Klarabergsviadukten 90
Tél. : +46(0)8 506 485 00

Fax : +46(0)8 506 485 85
N° d'immatriculation :
SE.556059-3575
Siège social :
Stockholm, Suède
www.assaabloy.com